

Le Congo se hâte lentement vers une kyrielle de scrutins

RDC A la veille d'un long processus, le pays est devenu un « Lego » institutionnel

► Le Sénat a voté mardi la loi sur la répartition des sièges par circonscriptions.

► Les élections municipales et locales sont désormais en vue.

► Le découpage du pays en 26 provinces suscite beaucoup de questions : la crainte d'une rallonge du calendrier électoral n'est pas dissipée.

A tous les niveaux, la République démocratique du Congo (RDC) est entrée dans la mise en œuvre d'un véritable « Lego » institutionnel. Un processus complexe, dans lequel toutes les pièces se tiennent et déterminent un calendrier électoral qui passera par une impressionnante série de scrutins, dont la première étape sera l'élection des gouverneurs et vice-gouverneurs de province, le 6 octobre prochain. Si tout se déroule comme prévu, le cycle électoral devrait se terminer en novembre 2016, avec l'élection présidentielle. Cette échéance est la plus attendue, la plus sujette à polémique aussi car, en principe, achevant son deuxième mandat, le président sortant Joseph Kabila ne peut se représenter et les spéculations à propos de son éventuelle succession vont bon train.

Dans l'immédiat, le Sénat vient de voter ce mardi une loi sur la répartition des sièges électoraux, à l'issue d'une session extraordinaire, le vote précédent ayant été invalidé car le quorum d'élus n'avait pas été atteint. Cette loi, qui fixe le nombre de sièges par circonscription, représente en quelque sorte la rampe de lancement du processus électoral. A ce sujet le politologue Bob Kabamba, professeur à

l'Université de Liège, rappelle que « le premier fichier électoral présenté par le gouvernement avait été recalé en juin dernier. Les députés avaient estimé que la copie était mal faite, certaines circonscriptions étant même dépourvues d'électeurs... Une remise en ordre a donc été nécessaire... ».

L'élection des gouverneurs et vice-gouverneurs de province se fera dans le cadre d'un découpage territorial nouveau qui, depuis le 30 juin dernier, redessine le visage administratif du Congo : le pays compte désormais 26 provinces (25 plus la ville-province de Kinshasa) qui remplacent l'ancienne configuration de 11 provinces.

Six des anciennes provinces sont concernées par ce découpage : Bandundu et Equateur dans l'ouest du pays, Kasai-Occidental et Kasai-Oriental dans le centre, Province orientale dans le nord-est et Katanga dans le sud. L'est du pays n'est pas concerné par cette réorganisation territoriale et administrative puisqu'en 1988 le « Grand Kivu » avait été scindé en trois entités (Nord-Kivu, Sud-Kivu et Maniéma) tandis que le Bas Kongo, rebaptisé Kongo central, cohabite toujours avec la « ville province » de Kinshasa.

Le principe de ce découpage fait l'unanimité : déjà du temps du maréchal Mobutu, les Congolais estimaient que, dans cet Etat vaste comme 80 fois la Belgique, il fallait raccourcir la distance entre le pouvoir et les administrés. Et tant la « Conférence nationale souveraine » du début des années 90 que le dialogue intercongolais des années 2000 ou la constitution de 2006 reflétaient ce souhait.

Dans la réalité, cependant, non seulement il a fallu dix ans pour que le processus soit mis en œuvre mais, aujourd'hui, la rapi-

dité de son déroulement éveille crainte et suspicions. Ainsi par exemple, le découpage du Katanga en quatre provinces distinctes suscite beaucoup de critiques car les recettes tirées des exploitations minières seront désormais concentrées dans la nouvelle province de Lualaba au sud tandis que la jeune province de Tanganyika, avec capitale Kalémié au nord, sera dépourvue de ressources, à court terme en tout cas. De plus, les élus katan-gais, qui siégeaient jusqu'à présent à Lubumbashi, renâclent devant la perspective de regagner leur circonscription d'origine. D'aucuns soulignent aussi que ce redécoupage de la province du cuivre réduit aussi l'assise du très populaire gouver-

neur Moïse Katumbi, candidat potentiel à la succession de Joseph Kabila.

Bob Kabamba, lui, s'inquiète plutôt du poids de ces nouvelles institutions : « Le processus est budgétivore, car de 11 gouverneurs et 110 ministres provinciaux, on va passer à 26 gouverneurs et 260 ministres provinciaux... Et cela alors que, du temps des 11 provinces, Kinshasa s'aurait déjà incapable de rétrocéder aux provinces les 40 % des recettes budgétaires prévues par la Constitution... »

Le politologue constate aussi que certaines des nouvelles provinces s'en sortiront mieux que d'autres : « Dans le nord, l'Ituri bénéficiera du commerce transfrontalier avec l'Ouganda et de l'exploitation de l'or ; le Lualaba, avec Kolwezi pour capitale, n'aura pas de problème, le Kasai-Oriental, avec le diamant de Tshikapa s'en sortira également.

Mais l'Equateur, le Nord-Ubangi et le Sud-Ubangi sont loin de disposer des ressources et des infrastructures nécessaires. »

A cette objection, les autorités rétorquent que toutes les pro-

vinces du Congo recèlent des richesses qui doivent encore être exploitées et qu'une caisse de solidarité nationale sera prévue... Cette promesse laisse sceptiques de nombreux citoyens qui redoutent de devoir supporter le poids fiscal du découpage...

Aux incertitudes sur le financement des nouvelles provinces s'ajoutent des doutes sur la faisabilité du calendrier électoral. L'opposition soupçonne toujours le pouvoir de tenter de gagner du temps afin de bénéficier, pour quelques mois ou quelques années, d'une « rallonge », que les Congolais appellent « glissement », imposée par des raisons techniques ou budgétaires... ■

COLETTE BRAECKMAN

FAITS DU JOUR

Militant disparu

Le Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme a déclaré mardi être « très préoccupé » de la disparition depuis samedi à Kinshasa d'un militant du mouvement citoyen Lutte pour le changement (Lucha), basé à Goma. Bienvenu Matumo, diplômé de la première promotion de la nouvelle École nationale d'administration (ENA-RDC), a disparu après avoir participé à une réunion sur le concept de la citoyenneté. (afp)

Combats ethniques

Kinshasa doit protéger « de toute urgence » les civils victimes d'affrontements meurtriers qui, depuis 2013, opposent des milices bantoues et pygmées dans le sud-est du pays, a déclaré mardi Human Rights Watch. Les affrontements entre les deux groupes ethniques rivaux se soldent souvent par des tueries, des pillages ou des incendies de villages. (afp)